

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 387

10 février 2016

### SOMMAIRE

Altice US Holding I S.à r.l. ....	18563	MDS Immobilière S.à r.l. ....	18531
Altice US Holding I S.C.A. ....	18563	Micro Supply Europa S.à r.l. ....	18546
Ambassadeur (Luxembourg) S.A. ....	18533	Nalozo Topco S.à r.l. ....	18534
AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l. .....	18533	Neucol Holding S.à r.l. ....	18530
Bio-Rad Luxembourg S.à r.l. ....	18537	New Industries S.à r.l. ....	18534
Compacta Investments S.A. ....	18533	Noah's Ark S.à r.l. ....	18535
den SATELITENMISCH ....	18530	NTC Parent S.à r.l. ....	18535
Energipark Réiden S.A. ....	18537	O Caralho Sàrl ....	18539
E-Print ....	18535	Perform Holding One S.à r.l. ....	18532
Euphor S.A. ....	18535	Red Luxembourg S.A. ....	18533
Finance Concept S.A. ....	18534	Shelco Luxembourg S.à r.l. ....	18531
Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl ....	18532	SHFC, Société Holding Financière Collin ...	18531
fkon CONSULTING S.à r.l. ....	18530	Silitex Sàrl ....	18531
Hassium Investment S.à r.l. ....	18538	Solar Resources Holding S.à r.l. ....	18537
Hein S.à r.l., Fabrique de Fours ....	18538	Space Lux ....	18536
Hein Services S.à r.l. ....	18538	Spinnaker Holdings S.à r.l. ....	18537
Inspicio 1 S. à r.l. ....	18532	Taisey S.à r.l. ....	18550
IVS Group S.A. ....	18576	TE-Logistics S.A. ....	18536
MasTec Lux Foreign Finance S.à r.l. ....	18542	Topvel S.A. ....	18536
Mathgen S.à r.l. ....	18534	Unabella S.à r.l. ....	18556
Matifin ....	18532	Wagner Facility Management SA ....	18531
Maxam Holdings S.à r.l. ....	18540	Yineal Investments S.à r.l. ....	18530
		ZukunftInvest S.à r.l. ....	18530

**fkon CONSULTING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 76.322.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207522/9.

(150234539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

---

**den SATELITENMISCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4810 Rodange, 113, rue du Clopp.  
R.C.S. Luxembourg B 153.712.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207519/10.

(150234063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

---

**ZukunftsInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 1C, boulevard de la Fraternité.  
R.C.S. Luxembourg B 185.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207501/10.

(150233445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Yineal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015207498/11.

(150232703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Neucol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 160.851.

Suite aux contrats de transfert de parts sociales datés du 1<sup>er</sup> décembre 2015, les 300.000 parts sociales détenues par Signature German Commercial Property S.à r.l., ont été transférées à Epoch S.à r.l. ayant son siège social à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculé auprès de la Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157248, de sorte que Epoch S.à r.l. détient désormais les 600.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Référence de publication: 2015194461/14.

(150218365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Shelco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207315/9.

(150232776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**SHFC, Société Holding Financière Collin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.714.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207320/10.

(150233458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Silitex Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 57.037.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207325/10.

(150232038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Wagner Facility Management SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 167.176.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015207471/12.

(150232133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**MDS Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.265.

EXTRAIT

La gérance vous informe du transfert du siège social de la société et du domicile de la gérante unique, Mademoiselle Frédérique FRICKER, du 48-50, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg au 36, rue Gabriel Lippmann à L-1943 Luxembourg, avec effet au 30 Octobre 2015.

Pour extrait conforme

*La gérance*

Référence de publication: 2015194443/13.

(150218725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.008.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206630/9.

(150231848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Inspicio 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 136.462.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

*Gérant*

Référence de publication: 2015206766/11.

(150232631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Matifin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.244.

—  
*Extrait du conseil d'administration tenu en date du 30 novembre 2015*

*Décision*

Le Conseil d'administration décide:

1. de procéder au transfert du siège social actuel, le 128, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, vers le 7 rue Guillaume J. Kroll à L-1882 Luxembourg.

2. de rendre ce transfert effectif à compter de la date de ce procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194442/15.

(150217702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Perform Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 199.913.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts effectuée en date du 10 novembre 2015 que la société KELLERTON GROUP LIMITED, ayant son siège social à Quastlsky Building, P.O. Box 4389, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé ses 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société PERFORM HOLDING ONE S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à Wilshire Capital S.r.l., ayant son siège social à Via Achille Zeron n. 8, I-20124 Milan, inscrite au Registre des Sociétés de Milan sous le n° 08737680960.

La cession a été dûment signifiée à la société PERFORM HOLDING ONE S. à r. l., conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Référence de publication: 2015194509/19.

(150217517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**Compacta Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 33.842.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015203455/9.

(150228939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2015.

**Red Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 120.740.

Il résulte que le siège social au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg de la société Red Luxembourg S.A. immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.120740 a été dénoncé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA

Référence de publication: 2015194549/11.

(150217912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.188.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 octobre 2015*

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- ERNST & YOUNG, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Le mandate de commissaire aux comptes de ERNST &amp; YOUNG n'est pas renouvelé.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194790/13.

(150217939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**AUB French Logistics No 2 Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 148.150,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 108.808.

Il résulte d'un contrat d'achat et transfert des parts sociales en date du 20 novembre 2015, avec effet en date du 27 novembre 2015 que:

AUB French Logistics S.A. SICAR, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, a transféré les 5,926 parts sociales de la Société à Mistral Partners 1 S.à r.l., immatriculé auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B190.156 et à Mistral Partners 2 S.à r.l., immatriculé auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B196.898, ayant leurs siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Mistral Partners 1 S.à r.l. a acquis 2.370 parts sociales de la Société et Mistral Partners 2 S.à r.l. a acquis 3.556 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour extrait conforme

Stephen Lawrence / Pii Ketvel / David Bannerman

*Les Gérants*

Référence de publication: 2015194809/21.

(150218409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**Mathgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8476 Eischen, 1, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 74.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015202834/9.  
(150227054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

---

**Finance Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 45, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 44.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196804/10.  
(150220269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2015.

---

**New Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.  
R.C.S. Luxembourg B 193.731.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2015*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1<sup>er</sup> novembre 2015, d'accepter la démission de Monsieur Renato Florean de son mandat de gérant unique,  
et de nommer, en remplacement, Monsieur Stéphane Rameau, domicilié L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194469/15.  
(150217644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Nalozo Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.035.557,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.519.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 septembre 2015 que:

- Les associés ont accepté la démission de Kees Jager en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Les associés ont nommé Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint-Jean-de-Maurienne, France, ayant son adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 23 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Cédric Pedoni
- Eddy Perrier

Cédric Pedoni

*Gérant*

Référence de publication: 2015194458/20.  
(150218347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**E-Print, Société Anonyme.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 20A, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 84.012.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015206529/9.  
(150232810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**Euphor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 87.742.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015206592/9.  
(150232583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

---

**NTC Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.586.700,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 116.509.

—  
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de Mr John Sutherland est le 2 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Référence de publication: 2015194474/13.

(150217551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Noah's Ark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 298, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 87.760.

—  
Suite au contrat de vente sous seing privé du 27 novembre 2015, Mme Paule CRAVAT, commerçante, né le 26 janvier 1961 à Luxembourg, demeurant 56, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, a vendu 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00 (cent euros) chacune de la société à responsabilité limitée NOAH'S ARK S.à r.l. à INVICT S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 6, rue d'Itzig à L-5852 Hesperange inscrite au RCSL sous le numéro B 169070 représentée par son gérant unique Monsieur Christian MITCHELL demeurant 6, rue d'Itzig à L-5852 Hesperange.

Suite à cette cession la société INVICT S.à r.l. est devenu associé unique de la société NOAH'S ARK S.à r.l.

Le 27 novembre 2015, l'associé unique de la société à responsabilité limitée NOAH'S ARK S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- accepter la démission de Madame Paule CRAVAT comme gérant de la société.
- nommer en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée:

M. Christian MITCHELL, gérant de sociétés, né le 8 mai 1966 à Reims, France, demeurant 6, rue d'Itzig, L-5852 Hesperange.

La société sera engagée dans toutes les circonstances par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOAH'S ARK S.à r.l.

Référence de publication: 2015194471/23.

(150218293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Space Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 61.933.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2015*

1. La société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE Sàrl a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et administrateur-délégué.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie B et administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2021.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SPACE LUX S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194612/17.

(150217899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**TE-Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.883.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 novembre 2015*

*Résolution unique*

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au mandat de commissaire aux comptes la société COMSERV S.à r.l., établie et ayant son siège social 54, Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> à L-2210 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.591, pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015194637/18.

(150217675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**Topvel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 41.406.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 que:

- Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg au 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg.

- La démission de Madame Carol Snyder de son poste d'administrateur est acceptée

- Madame Carine Bittler, comptable, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell, demeurant 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg est nommée administrateur de la société

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015194641/19.

(150217519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.



**Energipark Réiden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 91.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015207843/9.  
(150234744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

---

**Bio-Rad Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 184.552.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 129.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 décembre 2015.  
Intertrust ( Luxembourg) S.à r.l.  
Gaëlle Attardo-Kontzler  
*Mandataire*  
Référence de publication: 2015201401/13.  
(150226170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

---

**Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.657.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 131.619.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé en date du 30 novembre 2015:*

- Acceptation de la démission, avec effet au 30 novembre 2015, de Monsieur Jean Lambert, gérant de la société.
- Nomination, avec effet au 30 novembre 2015, de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, né le 3 décembre 1970 à Knokke (Belgium), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2015194568/15.  
(150217581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.490.750,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.263.

**EXTRAIT**

En date du 30 novembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Les associés de la Société prennent acte de la démission de Kaliroi Thouas en tant que gérant B de la Société avec effet au 14 octobre 2015.
- La nomination de Travis Management S.A., ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A est acceptée avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015194570/16.

(150218213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Suite à plusieurs cessions de parts sociales en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, Monsieur Ferdinand HEIN, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem, devient associé unique et détenteur des 1.000 parts sociales de la société.

La démission de Monsieur Raymond HEIN de sa fonction de gérant, datée le 1<sup>er</sup> décembre 2015, est acceptée.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Ferdinand HEIN, nommé en date du 16/07/2002, est sise à L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015195064/17.

(150218250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Hein S.à r.l., Fabrique de Fours, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 11.653.

Suite à plusieurs cessions de parts sociales en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015, Monsieur Ferdinand HEIN, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem, devient associé unique et détenteur des 1.400 parts sociales de la société.

Les démissions de Monsieur Raymond HEIN et de Madame Marthe HEIN-PORTHA de leurs fonctions de gérants datés le 1<sup>er</sup> décembre 2015, sont acceptées.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Ferdinand HEIN nommé en date du 12/07/2002 est sise à L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015195063/18.

(150218227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**Hassium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.249.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 novembre 2015, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 8NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Darmstadtium Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.277;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Darmstadtium Investment S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2015195045/19.

(150218358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

---

**O Caralho Sàrl, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-3270 Bettembourg, 40, route de Peppange.  
R.C.S. Luxembourg B 201.898.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur DE SOUSA BARBOSA DA SILVA Antonio Fernando, né le 17 Janvier 1978 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant au 4 rue Sigismond, L-2537 Luxembourg-Bonnevoie.

- Madame PEREIRA DA SILVA BARBOSA Sara Micaela, née le 06 Mars 1981 à Santo Tirso (Portugal), demeurant au 4 rue Sigismond, L-2537 Luxembourg-Bonnevoie.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "O CARALHO SARL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boisson alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) DE SOUSA BARBOSA DA SILVA Antonio Fernando, susdit, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) PEREIRA DA SILVA BARBOSA Sara Micaela, susdite, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3270 Bettembourg, 40, route de Peppange.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

\* Monsieur DE SOUSA BARBOSA DA SILVA Antonio Fernando, né le 17 Janvier 1978 à Massarelos/Porto (Portugal), demeurant au 4 rue Sigismond, L-2537 Luxembourg-Bonnevoie.

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:

\* Madame PEREIRA DA SILVA BARBOSA Sara Micaela, née le 6 Mars 1981 à Santo Tirso (Portugal), demeurant au 4 rue Sigismond, L-2537 Luxembourg-Bonnevoie.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE SOUSA BARBOSA DA SILVA, PEREIRA DA SILVA BARBOSA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/37470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195602/68.

(150219254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Maxam Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.757.

In the year two thousand and fifteen, on the 25<sup>th</sup> November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maxam Tire International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal. (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, Clerk, with professional residence in Esch-sur-Alzette, pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in "Maxam Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 159.757, incorporated under the laws of Luxembourg by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on the 18<sup>th</sup> March 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 22<sup>th</sup> June 2011, n° 1357, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette on 23<sup>th</sup> December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 295 of 4 February 2015. (the "Company").

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so decisions can validly be taken on the items of the agenda set out below.

2. The agenda is as follows:

a. Amendment of the article 3 of the Articles of Association of the Company.

b. Miscellaneous

Thereafter the following resolution was passed:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved the amendment of the article 3 of the Articles of Association of the Company as follow:

**" Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

3.5. The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance."

There being no further item on the agenda the decision was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.100,- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Esch-sur-Alzette on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

La société à responsabilité limitée dénommée «Maxam Tire International S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard royal.

Ici représentée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, Clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

Laquelle comparante déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée dénommée «Maxam HOLDINGS S.à r.l.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard royal, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 mars 2011, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.757 et publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations n°1357 du 22 juin 2011, modifié pour la dernière fois par un acte du notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°295 en date du 4 février 2015 ( la "Société").

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous.

2. L'ordre du jour est le suivant:

a. Extension de l'objet social et par conséquent de l'article 3 des statuts de la société.

b. Divers

Par la suite la décision suivante a été prise:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé l'extension de l'objet social et par conséquent de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

#### **“ Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3.5. La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.“

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1,100.- euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.  
signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michèle Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2015. Relation: EAC/2015/27955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 novembre 2015.

Référence de publication: 2015195552/128.

(150218608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

#### **MasTec Lux Foreign Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.758.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.352.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MasTec Lux Foreign Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S Luxembourg) under number B 194.352 (the Company). The Company was incorporated on December 22, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on March 18, 2015 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 743 page 35627. The articles of association have not been amended since the date of incorporation.

There appeared

MasTec FFH, Inc., a Florida Profit Corporation, having its registered office at 800, South Douglas Road, #1200, Coral Gables, 33134, Florida, United States of America (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on November 20, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million seven hundred forty thousand United States Dollars (USD 9,740,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share to nine million seven hundred fifty-eight thousand United States Dollars (USD 9,758,000.-) by way of the issue of nine million seven hundred forty thousand (9,740,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million seven hundred forty thousand United States Dollars (USD 9,740,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-), represented by eighteen thousand (18,000) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share to nine million seven hundred fifty-eight thousand United States Dollars (USD 9,758,000.-) by way of the issue of nine million seven hundred forty thousand (9,740,000) new shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to nine million seven hundred forty thousand (9,740,000) new shares of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) per share, and fully pays up such shares by a payment in kind consisting in the contribution of a claim in an aggregate amount of nine million seven hundred forty thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 9,740,314.-) (the Claim).

The contribution in kind of the Claim to the Company is to be allocated as follows:

(i) an amount of nine million seven hundred forty thousand United States Dollars (USD 9,740,000.-) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the surplus in an amount of three hundred fourteen United States Dollars (USD 314.-) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim is evidenced to the notary by a certificate issued on the date hereof. It results from such certificate inter alia that, as of the date of such certificate:

- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accounting principles, the Claim contributed to the Company is of nine million seven hundred forty thousand three hundred fourteen United States Dollars (USD 9,740,314.-) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claim contributed to the Company is freely transferable to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim to the Company and upon the contribution of the Claim to the Company, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The share capital of the Company is set at nine million seven hundred fifty-eight thousand United States Dollars (USD 9,758,000.-) divided into nine million seven hundred fifty-eight thousand (9,758,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each which are fully paid-up.”

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre,  
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de MasTec Lux Foreign Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 194.352 et ayant un capital social de dix-huit mille Dollars Américains (USD 18.000,-) (la Société). La Société a été constituée le 22 décembre 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 743 du 18 mars 2015. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis la date de constitution.

A comparu

MasTec FFH, Inc., une Profit Corporation de Floride, ayant son siège social au 800, South Douglas Road, <sup>3</sup>1200, Coral Gables, Floride, Etats-Unis d’Amérique (l’Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 20 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d’acter ce qui suit:

- I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de neuf millions sept cent quarante mille Dollars Américains (USD 9.740.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille Dollars Américains (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d’un Dollar Américain (USD 1,-) par part sociale, à neuf millions sept cent cinquante-huit mille Dollars Américains (USD 9.758.000,-), par



l'émission de neuf millions sept cent quarante mille (9.740.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) par part sociale, ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un paiement en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions sept cent quarante mille Dollars Américains (USD 9.740.000,-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit mille Dollars Américains (USD 18.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) par part sociale, à neuf millions sept cent cinquante-huit mille Dollars Américains (USD 9.758.000,-), par l'émission de neuf millions sept cent quarante mille (9.740.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) par part sociale, ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

*Deuxième Résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-avant, déclare par la présente souscrire à neuf millions sept cent quarante mille (9.740.000) nouvelles parts sociales de la Société et libère intégralement ces parts sociales par un paiement en nature consistant en l'apport d'une créance d'un montant total de neuf millions sept cent quarante mille trois cent quatorze Dollars Américains (USD 9.740.314,-) (la Créance).

L'apport en nature de la Créance à la Société sera alloué comme suit:

(i) un montant de neuf millions sept cent quarante mille Dollars Américains (USD 9.740.000,-) au compte du capital social nominal de la Société; et

(ii) le surplus d'un montant de trois cent quatorze Dollars Américains (USD 314,-) au compte de réserve prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée au notaire par un certificat émis à la date des présentes. Il résulte de ce certificat, entre autres que, à la date dudit certificat:

- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date d'effet sans déduction aucune;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est d'au moins neuf millions sept cent quarante mille trois cent quatorze Dollars Américains (USD 9.740.314,-) et aucun changement substantiel n'est intervenu jusqu'à la date du présent acte qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible à la Société et n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit qui pourrait limiter sa cessibilité ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour la cession de la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies immédiatement suivant réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance à la Société et au moment de l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra la seule propriétaire de la Créance, laquelle s'éteindra par confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

*Troisième Résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions sept cent cinquante-huit mille Dollars Américains (USD 9.758.000,-) divisé en neuf millions sept cent cinquante-huit mille (9.758.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées. »

*Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 novembre 2015. GAC/2015/10316. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195548/196.

(150218550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Micro Supply Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6931 Mensdorf, 19, A Gaessen.

R.C.S. Luxembourg B 201.912.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize novembre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

1) Monsieur Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, Engineer, CEO, né à Mexico (Mexique) le 24 novembre 1959, demeurant à B-4910 Theux, 4, rue de Tolifaz;

2) Monsieur Henri ROBERT, computer scientist, administrative consultant, né à Mexico (Mexique) le 6 août 1964, demeurant à B-4900 Spa, 32, rue de la Havette;

3) Monsieur Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN, commerçant, vice-président, né au Caire (Egypte) le 1<sup>er</sup> août 1980, demeurant à Le Caire (Egypte), 1, Metwally Ghoniem street,

ici représenté par Monsieur Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Caire (Egypte) le 6 novembre 2015;

4) Madame Nany Ahmady Ibrahim SHEHATA, ingénieur, Sales manager, née à Sharkia (Egypte) le 28 septembre 1985, demeurant au Caire (Egypte), 5, Amir El Hag street,

ici représentée par Monsieur Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Caire (Egypte) le 6 novembre 2015;

lesquelles procurations, après avoir signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la représentation et la commercialisation de machines industrielles d'une manière générale, toutes opérations commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Micro Supply Europa S.A.R.L."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Mendsdorf. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, préqualifié, .....	250 parts
- Monsieur Henri ROBERT, préqualifié, .....	50 parts
- Monsieur Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN, préqualifié, .....	100 parts
- Madame Nany Ahmady Ibrahim SHEHATA, préqualifié, .....	100 parts
Total: Cinq cents parts sociales .....	500 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Il est toutefois convenu de partager les bénéfices nets annuels et 50 % des bénéfices iront aux parties prénommées sub 1) et 2) et les autres 50 % iront pour les deux parties prénommées sub 3) et 4).

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par des gérants dont l'assemblée générale définit les pouvoirs:

Les partenaires décident en retour de leur prestation d'être gratuit,

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances. Les gérants peuvent engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2015.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé, sauf si les associés restants en décident autrement.

**Art. 17.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Déclaration*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L- L-6931 Mendsdorf, 19, A Gaessen.

2. Sont nommés gérants:

- Un responsable exécutif Monsieur Pierre Jean ROBERT LASCHETTE étant le gérant (chef de la direction CEO)

- Deux responsables commerciaux Monsieur Pierre Jean ROBERT LASCHETTE et Monsieur Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN;

4. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature Individuelle de chaque gérant;

5. Les mandats ci-dessus conférés restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth of November

Before us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck

Appeared:

1) Mister Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, Engineer, CEO, born in Mexico on the 24<sup>th</sup> of November 1959, residing in B-4910 Theux, 4, rue de Tolifaz;

2) Mister Henri ROBERT, computer scientist, administrative consultant, born in Mexico on the 6<sup>th</sup> of August 1964, residing in B-4900 Spa, 32, rue de la Havette, 32;

3) Mister Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN, business man, vice president, born in Cairo (Egypt) on the 1<sup>st</sup> of August 1980, residing in Cairo (Egypt), 1, Metwally Ghoniem street,

here represented by Mr Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, by virtue of a power of attorney given under private seal in Cairo (Egypt) on the sixth of November 2015;

4) Miss Nany Ahmady Ibrahim SHEHATA, engineer, Sales manager, born in Sharkia (Egypt) on the 28<sup>th</sup> of September 1985, residing in Cairo (Egypt), 5, Amir El Hag street,

here represented by Mr Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, by virtue of a power of attorney given under private seal in Cairo (Egypt) on sixth of November 2015;

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representatives of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties asked the acting notary to certify that below are the statutes of a société à responsabilité limitée (limited liability company), which they declare that they jointly form:

### Section I. Name - Registered Office - Corporate Object - Term - Share capital

**Art. 1.** A Luxembourg registered société à responsabilité limitée (limited liability company), which will be governed by the relevant laws and by these statutes, is formed by the appearing parties between the current owners of the shares created below and all those who may subsequently become owners.

**Art. 2.** The corporate object is the representation and commercialisation of industrial machines of any kind, and in general, it may carry out all commercial, financial, movable and immovable operations that are directly related to the company object or whose nature is likely to facilitate or develop it.

**Art. 3.** The company takes the name of "Micro Supply Europa S.A.R.L."

**Art. 4.** The registered office is established in Mensdorf. It can be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a simple decision of the partners. The company can open agencies or branches in any other locations in the country or abroad.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited duration.

**Art. 6.** The company's share capital is fixed at the sum of twelve thousand five hundred euros (12.500,00 €), represented by five hundred (500) company shares, each with a nominal value of twenty-five euros (25 €).

Each company share gives the right to one vote in the deliberations of the ordinary and extraordinary general meetings.

These shares are subscribed as follows:

- Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, described above, .....	250 shares
- Henri ROBERT, described above, .....	50 shares
- Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN, described above, .....	100 shares
- Nany Ahmady Ibrahim SHEHATA, described above, .....	<u>100 shares</u>
Total: five hundred company shares .....	500 shares

All company shares have been fully paid up in cash, resulting in the amount of twelve thousand five hundred euros now being freely available to the company, as verified by the acting notary who expressly confirms this.

**Art. 7.** Each company share gives the right to a fraction of the company assets and profits, in proportion to the total number of shares.

It is however agreed to share the yearly net profit and 50% of profits shall be to the parties (Pierre-Jean ROBERT and Henri ROBERT) and the rest 50% shall be to the two parties (Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN and Nany Ahmady Ibrahim)

**Art. 8.** The company shares can be freely transferred between the partners. They can only be transferred to non-partners with the consent of the partners' general meeting representing at least three quarters of the company capital.

### Section II. Administration - General Meeting

**Art. 9.** The company is administered and managed by managers

And appointed by the general meeting of partners, which defines their powers.

The partners decide in return to be free of charge,

They can be dismissed at any time by the partners' meeting:

Unless the partners decide otherwise, the manager or managers have all necessary powers to act in the name of the company under all circumstances.

As simple representatives of the company, the manager(s) take no personal obligation due to their position concerning the commitments properly taken by them in the name of the company; they shall only be responsible for the execution of their mandate.

**Art. 10.** Each partner may take part in collective decisions whatever the number of shares held.

Each partner has a number of votes equal to the number of shares held or represented; each partner can be validly represented at meetings by the bearer of a special power of attorney.

**Art. 11.** Collective decisions are only validly taken if they are adopted by partners holding more than half of the company capital.

Collective decisions concerning an amendment of the statutes must be taken by a majority of the partners representing three quarters of the company capital.

### Section III. Financial year - Distribution of profits

**Art. 12.** The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts on the date of formation and ends on the thirty-first of December 2015.

**Art. 13.** Each year, when the financial year is closed, the company accounts are closed and the administration draws up the company accounts, in accordance with the legal provisions in force.

**Art. 14.** Any partner can obtain information on the inventory and the balance sheet at the registered office of the company.

**Art. 15.** Any balance sheet surplus, after deduction of social security costs, depreciation and write-downs deemed necessary or useful by the partners, constitutes the net profit of the company.

Following the allocation to the legal reserve, the balance is freely available to the partners.

#### **Section IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** The company shall not be dissolved by the death, suspension, bankruptcy or ruin of a partner except if the remaining partners decide otherwise.

**Art. 17.** The creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, place under seal the assets and documents of the company, nor interfere in any way in the acts of administration; in order to exercise their rights, they must abide by the values shown in the last balance sheets and inventories of the company.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be performed by one or more liquidators, partners or otherwise, appointed by the partners, who shall define their powers and emoluments.

#### **General provision**

**Art. 19.** For all points not specified in these statutes, the parties shall refer and submit to the legal provisions in force governing a société à responsabilité limitée (limited liability company).

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro (900,00 €).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The address of the corporation is fixed at L-6931 Mensdorf, 19, A Gaessen.

2) The Company will be administered by:

- One executive responsible being Mr. Pierre Jean ROBERT LASCHETTE being the C.E.O.

- Two commercial responsible being Mr. Pierre Jean ROBERT LASCHETTE, and Mr. Elhossin Ahmed Mohamed HASSAN;

- Each of them can engage the company by his sole signature.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.  
Signé: P.J. ROBERT LASCHETTE, H. ROBERT, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 18 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19512. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195557/220.

(150219530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

#### **Taisey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 201.882.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-six November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

MAS Luxembourg, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 91.999, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann,

here represented by Mr Steven CURFS, lawyer, residing professionally at Munsbach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, requests the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "Taisey S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) divided into twelve thousand five hundred (12,500) share quotas of one euro (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.



**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

*Subscription and payment of the sharequotas*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder MAS Luxembourg, prenamed, and fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at three thousand euro.

*Extraordinary general meeting*

The sole shareholder, representing the entire corporate capital, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

1.- The registered office is established in Munsbach L-5365, 6C, rue Gabriel Lippmann

2.- The meeting appoints as managers:

- Mr. Steven CURFS, lawyer, born in Gouda (Netherlands), on 7<sup>th</sup> February 1979 with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; and

- Mr. Fabrice LEGRAND, chartered-accountant, born in Verviers (Belgium), on 13<sup>th</sup> November 1971 with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

3.- The corporation will be validly bound by the sole signature of any manager.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le le vingt-six novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

MAS Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.999, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann,

ici représentée par Monsieur Steven CURFS, maître en droit, résidant professionnellement à Munsbach, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange

ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Taisey S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

*Souscription et libération des parts sociales*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique MAS Luxembourg, prénommée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille trois cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
  - Monsieur Steven CURFS, maître en droit, né à Gouda (Pays-Bas), le 7 février 1979 avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann; et
  - Monsieur Fabrice LEGRAND, expert-comptable, né à Verviers (Belgique), le 13 novembre 1971 avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature unique de n'importe quel gérant.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Steven CURFS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 décembre 2015. Relation GAC/2015/10430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015195752/317.

(150218831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Unabella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 201.894.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on November 23<sup>rd</sup>, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Unabella S.à r.l..

**Art. 3. Object.** The Company’s object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company’s inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

*Extraordinary general meeting*

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale d'Unabella S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.



**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

*Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire: Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 novembre 2015. 2LAC/2015/27053. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195773/375.

(150219050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Altice US Holding I S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Altice US Holding I S.à r.l.).**

**Capital social: USD 55.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.988.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of November.

Before us, Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

I. ALTICE LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg law governed public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.134 ("Altice Luxembourg"),

II. ALTICE US MANAGEMENT S.à r.l., a Luxembourg law governed private limited liability company, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Altice US Management").

(hereinafter collectively referred to as the "Appearing Parties")

Hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the Appearing Parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Appearing Parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Appearing Parties are the shareholders (the “Shareholders”) of “Altice US Holding I S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.988, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 18 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number n°1801 dated 21 July 2015 (the “Company”).

II. That the 60,000 (sixty thousand) shares of a nominal value of USD 1.- (one US dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda is the following:

#### *Agenda*

1. Decrease of the share capital of the Company resulting from losses by an amount of five thousand US Dollars (USD 5,000.-) so as to bring it from its current amount of sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-) to fifty-five thousand US Dollars (USD 55,000.-) by the cancellation of five thousand (5,000) shares, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and allotment of the amount of the decrease, after setting off the losses, to the “Report à nouveau” account of the Company;

2. Approval of the report of the independent external auditor (the “Report”);

3. Change to the legal form of the Company from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a partnership limited by shares (société en commandite par actions);

4. Conversion of the existing shares (parts sociales) of the Company into fifty-four thousand nine hundred ninety-nine (54,999) limited shares (actions de commanditaire) and one (1) unlimited share (action de commandité);

5. Termination of the mandates of the members of the board of managers of the Company;

6. Amendment and restatement of the articles of association of the Company;

7. Approval of the supervisory committee of the Company;

8. Powers;

9. Any other business.

After the foregoing was discussed by the Shareholders of the Company and the meeting having been validly constituted and convened, the following resolutions have been taken by unanimous vote of the Shareholders:

#### *First resolution*

The Shareholders, after having acknowledged the losses of the Company amounting to USD 3,378.- as set out in the interim accounts dated September 30, 2015, resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of five thousand US Dollars (USD 5,000.-) so as to bring it from its current amount of sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-), to fiftyfive thousand US Dollars (USD 55,000.-) by the cancellation of five thousand (5,000) shares, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, held by Altice Luxembourg and to allot the outstanding amount after setting off the losses to the “Report à nouveau” account of the Company.

#### *Second resolution*

After acknowledgment of the Report established on November 3, 2015 by GSL Révision S.à r.l., having its registered office at 7, rue Portland, L-4281 Esch sur Alzette, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.640, in accordance with article 31-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, with the following conclusions in the French language:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la société, compte tenu de la diminution du capital de 5.000 USD, ne correspond pas au moins aux 54.999 actions de commanditaire et 1 action de commandité d'une valeur nominale de 1 USD à émettre.”,

the Shareholders resolves to approve the Report.

This report after having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to approve the Conversion of the Company without discontinuity of its legal personality.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to convert the current fifty-five thousand (55,000) shares (parts sociales) of the Company with a nominal value of USD 1 (one US dollar) each, into fifty-four thousand nine hundred ninety-nine (54,999) limited shares (actions de commanditaire) and one (1) unlimited share (action de commandité) which are allocated as follows:

(i) fifty-four thousand nine hundred ninety-nine (54,999) limited shares (actions de commanditaire) to Altice Luxembourg;

(ii) one (1) unlimited share (action de commandité) to Altice US Management.

*Fifth resolution*

Pursuant to the conversion of the Company, the Shareholders unanimously resolve to terminate the mandate of the members of the board of managers of the Company at the date of the present deed and resolve to grant discharge to the managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof.

*Sixth resolution*

The Shareholders unanimously resolve to amend and restate the articles of association of the Company so that it can be read as follows:

“ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby established among the Unlimited Shareholder and the Limited Shareholders (as defined below) a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law") as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the corporate name of "Altice US Holding I S.C.A.".

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object are (i) to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and (ii) to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the General Partner and to another municipality by a decision of the Shareholders (as defined below). The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Chapter II. - Share capital, Shares****Art. 6. Share capital.**

6.1 The issued share capital of the Company is set at USD 55,000.- (fifty-five thousand US dollars) divided into 55,000 (fifty-five thousand) shares as follows:

(i) fifty-four thousand nine hundred ninety-nine (54,999) limited shares (actions de commanditaires) (the “Limited Shares”); and

(ii) one (1) unlimited share (action de commandité) (the “Unlimited Share”);

with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all of which being fully paid up.

The holders of the Limited Shares are referred to as the “Limited Shareholders”.

The holder of the Unlimited Share is referred to as the “Unlimited Shareholder”.

The Limited Shareholder and the Unlimited Shareholder are collectively referred to as the “Shareholders”.

The Limited Shares and the Unlimited Share are collectively referred to as the “Shares”.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the Shareholder’s meeting, in accordance with these Articles.

6.3 The General Partner may decide to redeem shares of the Company within the limits set the by law and article 49-8 of the Law

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any Share is transferred. The share premium is at the free disposal of the Shareholders.

**Art. 8. Form of shares.**

8.1 The Shares are and shall remain in registered form.

8.2 The Company shall keep a share register at its registered office.

**Art. 9. Shareholders rights.**

9.1 Shares have equal economic and voting rights (except otherwise specified in the Articles or provided by law); and

9.2 Each Share entitles the holder thereof to a fraction of the Company’s assets and profits in accordance with article 29 of these Articles.

**Chapter III. - Management****Art. 10. Management.**

10.1 The Company shall be managed by ALTICE US MANAGEMENT S.à r.l. in its capacity as sole Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) (the “General Partner”).

10.2 The General Partner cannot be removed without its consent. Any court action to remove the General Partner will require the prior written consent of the General Partner.

10.3 The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Power of the general partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives and in particular to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the General Partner deems appropriate.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the General Partner.

**Art. 12. Liability of the general partner and of the shareholders.**

12.1 The General Partner shall be liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

12.2 The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium (if any) paid for each Share they hold in the Company.

**Art. 13. Representation of the company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.

**Art. 14. Dissolution - Incapacity of the general partner.**

14.1 In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act (the “GP Incapacity”), the Company shall not be dissolved.

14.2 In the event of a GP Incapacity, the Supervisory Committee (as defined below) shall designate one or more administrators (the “Administrators”), who need not to be Shareholders, until such time as the general meeting of the Shareholders shall be convened.

14.3 Within fifteen (15) days of the Administrators appointment, the Administrators shall convene a general meeting of the Shareholders in the way provided for by article 21 of these Articles.

14.4 The Administrators’ duties will consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of the Shareholders shall appoint one or more new general partners.

**Chapter IV. - Supervisory committee****Art. 15. Supervisory committee.**

15.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory committee composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders (the “Supervisory Committee”).

16.2 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Committee shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

16.3 Further, the Supervisory Committee shall advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

16.4 The members of the Supervisory Committee shall neither participate nor interfere with the management of the Company.

**Art. 16. Election.**

16.1 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected.

16.2 In the event of the total number of members of the Supervisory Committee falling below three (3), the General Partner shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

16.3 If one or more members of the Supervisory Committee are temporarily prevented from attending meetings of the said Committee, the remaining members may appoint a person chosen from within the Limited Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

**Art. 17. Meetings of the supervisory committee.**

17.1 The Supervisory Committee will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Committee, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Committee.

17.2 The Supervisory Committee will meet in Luxembourg upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two (2) members so require.

17.3 The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Committee, but in his absence the Supervisory Committee will appoint another member of the Supervisory Committee as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

17.4 Written notices of any meeting of the Supervisory Committee will be given by letter, by fax, by email or any similar means to all members at least five (5) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

17.5 The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Committee by letter, by fax, by email or any similar means. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Committee.

17.6 Any member of the Supervisory Committee may act at any meeting of the Supervisory Committee by appointing by letter, by fax, by email or any similar means another member as his proxy.

17.7 The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

17.8 Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

17.9 One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

17.10 In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Committee which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

## Chapter V. - General meeting of the shareholders

**Art. 18. Powers of the general meeting of the shareholders.** Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 11 of the Articles and to any other powers reserved to the General Partner by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner in compliance with article 111 of the Law.

### **Art. 19. Annual general meeting.**

19.1 The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Wednesday of June of each year at 2 p.m. CET.

19.2 If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

### **Art. 20. Other general meetings.**

20.1 The General Partner or the Supervisory Committee may convene other general meetings of the Shareholders.

20.2 Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

### **Art. 21. Notice.**

21.1 The Shareholders shall meet upon notice by the General Partner, pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

21.2 The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

21.3 The Shareholders shall receive all relevant information in relation to the matters stated in the agenda.

21.4 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

### **Art. 22. Attendance - Representation.**

22.1 All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

22.2 A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax, by email or any similar means as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

22.3 Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize by letter, by fax, by email or any similar means such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

22.4 The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five days prior to the date set for the meeting.

22.5 The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares and the pledgor and pledgee of the pledged Shares may only appoint one representative to represent them at the general meeting.

### **Art. 23. Proceedings.**

23.1 The general meeting of the Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

23.2 The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

23.3 The general meeting of the Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

23.4 They together form the board of the general meeting of the Shareholders.

### **Art. 24. Adjournment.**

24.1 The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of the Shareholders by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

24.2 Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

24.3 The adjourned general meeting of the Shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

### **Art. 25. Vote.**

25.1 An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

25.2 The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

25.3 Each share entitles to one vote.



25.4 Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of the Shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

25.5 Except as otherwise required by law or otherwise provided herein, resolutions of a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

**Art. 26. Amendment of the articles.**

26.1 At any general meeting of the Shareholders convened or reconvened in accordance with the Law to amend the Articles of the Company, including its corporate objectives clause, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions set forth by Law for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding. The meeting may only validly deliberate if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, if applicable, the text of the amendments to the objective or to the form of the Company.

26.2 If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened by notices, in accordance with the Articles, and the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

26.3 In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

**Art. 27. Minutes.**

27.1 The chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer shall sign the minutes of the general meeting of the Shareholders.

27.2 The General Partner shall sign copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise.

**Chapter VI. - Financial year, Annual accounts and allocation of profits**

**Art. 28. Financial year and annual accounts.**

28.1 The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirtyfirst of December of the following year.

28.2 As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the financial statements drawn in up in accordance with the Law in respect of the preceding financial year.

28.3 Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

**Art. 29. Allocation of profits and interim dividends.**

29.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

29.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

29.3 The balance of the net profit may be distributed, in compliance with article 25 of these Articles, to the Shareholders in proportion to their shareholding in the Company 29.4 The General Partner may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The General Partner shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Chapter VII. - Dissolution, Liquidation, Indemnification**

**Art. 30. Dissolution and liquidation.**

30.1 Subject to the General Partner's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by Law.

30.2 The General Partner shall submit to the general meeting of the Shareholders the liquidation of the Company when all investments of the Company have been disposed of or liquidated.

30.3 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be individuals or legal entities) appointed by the Shareholders who will determine their powers and their compensation.

30.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with article 29 of these Articles to the holders of the Shares.

**Chapter VIII. - Applicable law**

**Art. 31. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

*Seventh resolution*

The Shareholders unanimously resolve to fix the number of the members of the Supervisory Board at 3.

The following are appointed members of the Supervisory Board:

1. Mr Jérémie Bonnin, born on June 30, 1974 in Paris (France), having his professional address 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

2. Ms Emilie SCHMITZ, born on February 8, 1982 in Metz (France), having her professional address 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg; and

3. Mr Laurent Godineau, born on June 17, 1973 in Cholet (France), having his professional address 3, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of Shareholders approving the financial statements which shall be held on 2017.

#### *Eighth resolution*

The Shareholders unanimously resolve to grant power to general partner of the Company and any lawyer from the law firm LUTHER, established at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to update the Company's shares register.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarized deed was drawn up in Pétange on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, she signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quatre novembre.

Par-devant nous Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

#### ONT COMPARU:

1. ALTICE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 197.134 («Altice Luxembourg»);

2. ALTICE US MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg («Altice US»).

(ci-après collectivement les «Associés»)

Dûment représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, pré-qualifiées, demandent au notaire d'acter ce qui suit:

(i) les parties comparantes sont les Associés de ALTICE US HOLDING I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.988, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques SECKLER, prénommé, en date du 18 mai 2015, publié au Mémorial C, numéro 1801 en date du 21 juillet 2015 (la «Société»);

(ii) les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société émis de USD 60.000,- (soixante mille US dollars) représentée par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, sont représentés et déclarent expressément avoir été dûment informés et peuvent ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour;

(iii) l'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société, en raison de pertes, d'un montant de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille US dollars (USD 60.000,-) à cinquante-cinq mille US dollars (55.000,-) par l'annulation de cinq mille (5.000) parts sociales d'un US dollar (USD 1,-) chacune et d'affecter ce montant, après la compensation des pertes, au compte «Report à nouveau» de la Société;

2. Approbation du rapport du réviseur (le «Rapport»);

3. Conversion de la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société en commandite par actions;

4. Conversion de toutes les parts sociales existantes en cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (54.999) actions de commanditaire et une (1) action de commandité;

5. Fin des mandats des membres du conseil de gérance de la Société;

7. Modification et refonte des statuts de la Société;
8. Nomination des membres du conseil de surveillance de la Société;
9. Pouvoirs;
10. Divers.

Les Associés représentés tel que décrit ci-dessus, se considérant comme dûment convoqués, ont délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés, après avoir pris connaissance des pertes de la Société d'un montant de trois mille cent US Dollars (USD 3.378,-) tel qu'indiqué dans les comptes intermédiaires en date du 30 septembre 2015, décident de procéder à la réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille US dollars (USD 5.000,-) afin de le ramener de son montant actuel de soixante mille US dollars (USD 60.000,-) à cinquante-cinq mille US dollars (55.000,-) par l'annulation de cinq mille (5.000) parts sociales d'un US dollar (USD 1,-) chacune, détenues en propre par Altice Luxembourg dans la Société et d'affecter le montant restant, après compensation des pertes, au compte «Report à nouveau»..

#### *Seconde résolution*

Après avoir pris connaissance de la conclusion du Rapport établi le 3 novembre 2015 par GSL Révision S.à r.l., ayant son siège social au 7 rue Portland, L-4281 Esch sur Alzette, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.640, conformément à l'article 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, avec les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la société, compte tenu de la diminution du capital de 5.000 USD, ne correspond pas au moins aux 54.999 actions de commanditaire et 1 action de commandité d'une valeur nominale de 1 USD à émettre.»,

les Associés décident d'approuver le Rapport.

Ce rapport, après avoir été paraphé «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de convertir avec effet immédiat la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme sans discontinuité de sa personnalité juridique.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de convertir les cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de la Société existantes, ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune, en cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (54.999) actions de commanditaire et une (1) action de commandité réparties comme suit entre les Associés:

- (i) cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (54.999) actions de commanditaire à Altice Luxembourg; et
- (ii) une (1) action de commandité à Altice US Management.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de mettre un terme au mandat de gérant des membres du conseil de gérance avec effet à la date des présentes et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### «STATUTS

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes entre l'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires (tel que définis à l'article 6.1 des présents statuts) une société en commandite par actions (la «Société») qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg relatives à une telle entité et plus particulièrement la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Nom.** La Société adopte la raison sociale «ALTICE US HOLDING I S.C.A.»

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que (ii) leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit à Luxembourg Ville par une décision du Gérant. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social, Actions

**Art. 6. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-cinq mille US dollars (USD 55.000,-) divisé en cinquante-cinq mille (55.000) actions comme suit:

(i) cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (54.999) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire»);

(ii) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»);

chacune ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Les détenteurs des Actions Commanditaires sont désignés ensemble les "Actionnaires Commanditaires".

Le détenteur de l'Action Commandité est désigné l'"Actionnaire Commandité".

Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont désignés ensemble les "Actionnaires".

6.3 Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, conformément aux Statuts.

6.4 Le Gérant Commandité peut décider du rachat des actions de la Société, dans les limites légales et plus particulièrement de l'article 49-8 de la Loi.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque Action. La prime d'émission est à la libre disposition des Actionnaires.

**Art. 8. Forme des actions.**

8.1 Les Actions sont et resteront nominatives.

8.2 La Société conservera un registre des Actions à son siège social.

**Art. 9. Droits des actionnaires.**

9.1 Les Actions ont les mêmes droits économiques et mêmes droits de vote (sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi), et

9.2 Chaque Action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et profits de la Société conformément à l'article 29.3 des Statuts.

### Chapitre III. - Gestion

#### Art. 10. Gestion.

10.1 La Société sera gérée par ALTICE US MANAGEMENT S.à r.l., agissant en sa qualité d'Actionnaire Commandité unique (le «Gérant»).

10.2 Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son consentement. La Société sera dissoute pour cause de renvoi du Gérant.

10.3 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion de la Société et ne pourront pas y intervenir.

**Art. 11. Pouvoirs du gérant commandite.** Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

#### Art. 12. Responsabilité du gérant commandite et des actionnaires.

12.1 Le Gérant est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

12.2 Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou d'une autre façon et ils sont tenus à l'égard de la Société uniquement à hauteur de la valeur nominale et de la prime d'émission (s'il en existe une) payées pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 13. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

#### Art. 14. Dissolution - Incapacité du gérant.

14.1 En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir (l'«Incapacité du Gérant»), la Société ne sera pas dissoute.

14.2 En cas d'Incapacité du Gérant, le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après) nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires.

14.3 Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par l'article 21 des présents Statuts.

14.4 Les devoirs des administrateurs consisteront à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse et nomme un ou plusieurs nouveaux Gérant(s).

### Chapitre IV. - Conseil de surveillance

#### Art. 15. Conseil de surveillance.

15.1 Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non (le «Conseil de Surveillance»).

15.2 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.

15.3 En outre, le Conseil de Surveillance conseillera le Gérant sur les affaires que le Gérant lui soumettra.

15.4 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

#### Art. 16. Election.

16.1 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance pourront être réélus.

16.2 Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance tomberait en-dessous de trois (3), le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

16.3 Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les Actionnaires Commanditaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

#### Art. 17. Réunions du conseil de surveillance.

17.1 Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

17.2 Le Conseil de Surveillance se réunira à [...] sur la convocation du président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) membres le demandent.

17.3 Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

17.4 Un Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera adressé par lettre, par fax, par email ou tout autre moyen similaire à tous les membres au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

17.5 Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par fax, par email ou par tout autre moyen similaire de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

17.6 Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par fax, par email ou par tout autre moyen similaire un autre membre comme son mandataire.

17.7 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée.

17.8 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

17.9 Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

17.10 En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres stipulant qu'il existe une situation d'urgence, sera définitive et souveraine à cet égard.

## Chapitre V. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 11 des Statuts et de tous les autres pouvoirs réservés au Gérant d'après les présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'une décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale sans l'accord du Gérant en conformité avec l'article 111 de la Loi.

### Art. 20. Assemblée générale annuelle.

20.1 L'assemblée générale annuelle se réunit à [...], Grand-Duché du Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le dernier [...] du mois de [...] à [...] heures.

20.2 Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché du Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Art. 21. Autres assemblées générales.

21.1 Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires.

21.2 De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

### Art. 22. Convocation.

22.1 Les Actionnaires sont convoqués par une convocation du Gérant indiquant l'ordre du jour de l'assemblée et envoyée au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre.

22.2 L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux Statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

22.3 Les Actionnaires recevront toutes les informations en relation avec les affaires décrites dans l'ordre du jour.

22.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### Art. 23. Présence - Représentation.

23.1 Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

23.2 Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, fax, email ou par tout autre moyen similaire, un représentant, lequel peut ne pas être Actionnaire.

23.3 Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par fax, par email ou par toute autre moyen similaire toute personne qu'elle estime apte pour agir comme son représentant lors d'une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoir que le Gérant pourrait exiger.

23.4 Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu qu'il indiquera au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

23.5 Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les donneurs de gages et les bénéficiaires de gages d'Actions ne peuvent désigner qu'une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

**Art. 24. Déroulement.**

24.1 L'assemblée générale des Actionnaires est présidée par le Gérant ou par toute personne désignée par le Gérant.

24.2 Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désigne un secrétaire.

24.3 L'assemblée générale des Actionnaires élit un scrutateur parmi les Actionnaires présents ou représentés.

24.4 Ensemble, ces personnes forment le conseil de l'assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 25. Prorogation.**

25.1 Le Gérant peut proroger, séance tenante, toute assemblée générale des Actionnaires de quatre (4) semaines. Il est tenu de la proroger si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la Société le requièrent.

25.2 Toute résolution adoptée préalablement à cette prorogation est automatiquement annulée.

25.3 L'assemblée générale des Actionnaires reportée aura le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et procurations déposées en bonne et due forme pour la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 26. Vote.**

26.1 Une liste des présences, indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lesquelles le vote est émis, est signée par chacun des Actionnaires ou par leur mandataire préalablement à l'ouverture de la séance de l'assemblée.

26.2 L'assemblée générale des Actionnaires ne peut délibérer et voter que sur les points prévus à l'ordre du jour.

26.3 Chaque Action donne droit à une voix.

26.4 Le vote est effectué à main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée générale des Actionnaires décide à la majorité simple d'adopter un autre mode de délibération.

26.5 Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par les présents Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des Actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes émis, indépendamment du nombre d'Actions représentées.

**Art. 27. Modification des statuts.**

27.1 Toute assemblée générale des Actionnaires convoquée, ou réunie sur seconde convocation, conformément à la Loi, dans le but de modifier les Statuts de la Société, y compris la clause relative à l'objet social, ou afin de délibérer sur des questions pour lesquelles la Loi renvoie aux conditions prévues pour la modification des Statuts, ne délibère valablement que si la moitié au moins des Actions émises est représentée. L'assemblée ne peut valablement délibérer que si l'ordre du jour indique les modifications statutaires prévues et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

27.2 Dans le cas où le quorum ne devait pas être atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée au moyen de convocations, conformément aux Statuts et à la Loi. Chaque convocation reprendra l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital social représentée.

27.3 Les résolutions doivent être adoptées, dans les deux assemblées, par au moins deux tiers des votes émis, étant entendu qu'aucune résolution ne peut être valablement adoptée si elle n'est pas approuvée par le Gérant. Les votes attachés aux Actions, pour lesquels l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a rendu un vote blanc ou invalide, ne seront pas pris en compte comme vote émis.

**Art. 28. Résolutions.**

28.1 Le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur signent les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires.

28.2 Le Gérant signe les copies et extraits des résolutions devant être produites dans une procédure judiciaire ou dans toute autre matière.

**Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels et distribution****Art. 29. Exercice social et comptes annuels.**

29.1 L'année sociale de la Société commence le [...] et se termine le [...] de chaque année.

29.2 A la fin de l'exercice social et aussitôt que cela peut raisonnablement se faire, le Gérant remet aux Actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'année sociale précédente et établis conformément aux dispositions de la Loi.

29.3 Ces comptes annuels sont soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires examine et, le cas échéant, adopte les comptes annuels.

**Art. 30. Distribution des profits et dividendes intérimaires.**

30.1 L'excédent du compte des pertes et profits, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. 30.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du profit net annuel sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis.

30.3

## Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation, Dédommagement

### Art. 30. Dissolution, Liquidation.

30.1 Sous réserve d'une proposition faite par le Gérant, la Société peut être dissoute par une décision des Actionnaires votée dans les mêmes conditions de présence et de majorité que pour la modification des présents Statuts à moins que la Loi n'en dispose autrement.

30.2 Le Gérant doit soumettre la liquidation de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque tous les investissements de la Société ont été cédés ou liquidés.

30.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des individus ou des entités juridiques) nommées par les Actionnaires qui détermineront leurs attributions et leur rémunération.

30.4 Après paiement de toutes les dettes et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués en application de l'article 28.3 des Statuts. aux détenteurs des Actions.

## Chapitre VIII. - Loi applicable

**Art. 31. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

### *Septième résolution*

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes en qualité de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2017 aux fins d'approuver les comptes annuels de la Société:

1. Monsieur Jérémie BONNIN, né le 30 juin 1974 à Paris 4<sup>ème</sup> (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Madame Emilie SCHMITZ, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

3. Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### *Huitième résolution*

Les Associés donnent pouvoir au gérant commandité de la Société ainsi qu'à tout avocat de l'étude LUTHER, établie à l'Aérogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, pour mettre à jour le registre d'actionnaires de la Société.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture au mandataire des personnes comparantes, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015195149/701.

(150219051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

### **IVS Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206834/10.

(150232585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.